

A	05-12-2025	1ere DIFFUSION		
Indice	Date	Modifications	Dessinateur	

Stabilité - Expertises - PEB

DG engineering

Parc Paysager de Tyberchamps 28
7180 Seneffe

Tel : +32 64 49 49 00
E-mail : info@dg-engineering.be
Web : www.dg-engineering.be
TVA BE 0632.956.177

Transformation d'une habitation

Rue des Carrières 10
7181 Arquennes

Maître de l'ouvrage

M. Parnell Polliotti
Rue des Carrières 10
7181 Arquennes

Auteur de projet

/

Entrepreneur

À définir

Objet du plan:

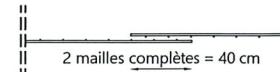
- FONDATIONS : Vue en plan & coupes
- COUVRANT RDC : Vue en plan, surcharges, détails & coupes

Version plans d'architecte

/

Chargé d'affaires	N° de dossier	Date	Échelles	Format A3	Indice Révision
B.HER / A.GHY	STB-025-184	08/12/2025	1/100 - 1/50 - 1/20 - 1/10	N° plan 0	A

Détail type recouvrement des treillis



Détail type recouvrement des barres



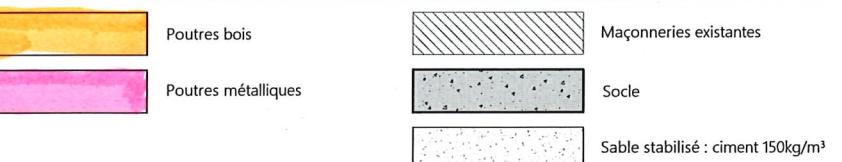
Légende

Abréviations		Cotation	en cm
A	Asselet		
C	Colonne		
LP	Linteau préfabriqué		
P	Poutre		
V	Voile		
BM	Bois massif		
LC	Lamellé-collé		
BA	Béton armé		
BF	Béton fibré		
BNA	Béton non armé		
BP	Béton précontraint		
AD	Armatures dépassantes		
AO	Alvéoles ouvertes		
BAP	Balcon architectonique préfabriqué		
DCSP	Dalle coulée sur place		
HBA	Houdis béton armé		
HBP	Houdis béton précontraint		
PE	Poutrain entrevois		
PD	Prédalle		
FP	Faux-puits		
MP	Micropieux		
P	Pieux		
PF	Poutre de fondation		
SEM	Sermelles		
S	Socles		
TS	Treillis soudés		

Résistance au feu voir prescriptions architecte

Qualité des matériaux

- Béton armé :
- Fondations : C30/37 - BA EI - S3 - D20
- Aciers pour béton armé : BE500S
- Encrage : 3cm (REI60)
- Béton non-armé : C16/20
- Aciers profilés : S235JR



NOTES :

- L'EXECUTION DOIT ETRE REALISEE SUIVANT LE PLAN, AUCUNE MODIFICATION NE PEUT ETRE APORTEE SANS AUTORISATION ECRITE DU BUREAU D'ETUDES. CE DERNIER N'ASSURE LA SURVEILLANCE QUE SUR DEMANDE EXPRESSE DU MAITRE DE L'OUVRAGE.
- LA RESPONSABILITE DU BUREAU D'ETUDES NE PEUT ETRE ENGAGEE QUE SUR LA VALEUR DE CES DOCUMENTS. LES MATERIAUX MIS EN OEUVRE DOIVENT REPONDRE AUX PRESCRIPTIONS DES EUROCODES ET NORMES BELGES, EN CE QUI CONCERNE LA COMPOSITION, QUALITE ET RESISTANCES.
- DES LE DEBUT DU TERRASSEMENT LE BUREAU D'ETUDES DEVRA ETRE PREVENU PAR ECRIT AFIN QU'IL PUISSE DETERMINER LE NIVEAU FINAL DE L'ASSISE DES FONDATIONS.
APRES EXECUTION DU TERRASSEMENT, LES BETONS DE FONDATIONS SERONT COULES IMMEDIATEMENT APRES VERIFICATION DE LA POSE DU FERRAILLAGE.
- COMPOSITION ET CARACTERISTIQUES DU BETON SUIVANT LA NORME NBN B15-001.
- ANCRAGES ET RECOUVREMENT DES ARMATURES SUIVANT LA NORME NBN B15-001.
- TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS REPRISES SUR CE PLAN LE SONT A TITRE INDICATIF ET SONT A VÉRIFIER SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR AVANT TOUTE COMMANDE.
- SOUS RESERVE DU DIMENSIONNEMENT DU FABRICANT D'HOURDIS ET/OU POUTRAINS-ENTREVOS. LE PLAN DE POSE DU FABRICANT DEVRA ETRE APPROUVE PAR LE BES AVANT COMMANDE. COMPOSITION CHAPE DE COMPRESSION : VOIR PRESCRIPTIONS FABRICANT.
- POUR TOUT ELEMENT PREFABRIQUE (charpente, escalier,...) UNE NOTE DE CALCUL DEVRA ETRE FOURNIE AU BES POUR APPROBATION.

Le socle de fondation sera coulé sur un film polyéthylène de 200 µm avec recouvrement des bandes de 30 cm reposant sur une sous-fondation.

- Sous-fondation :
- Sable stabilisé = 5cm

Remarque générale :

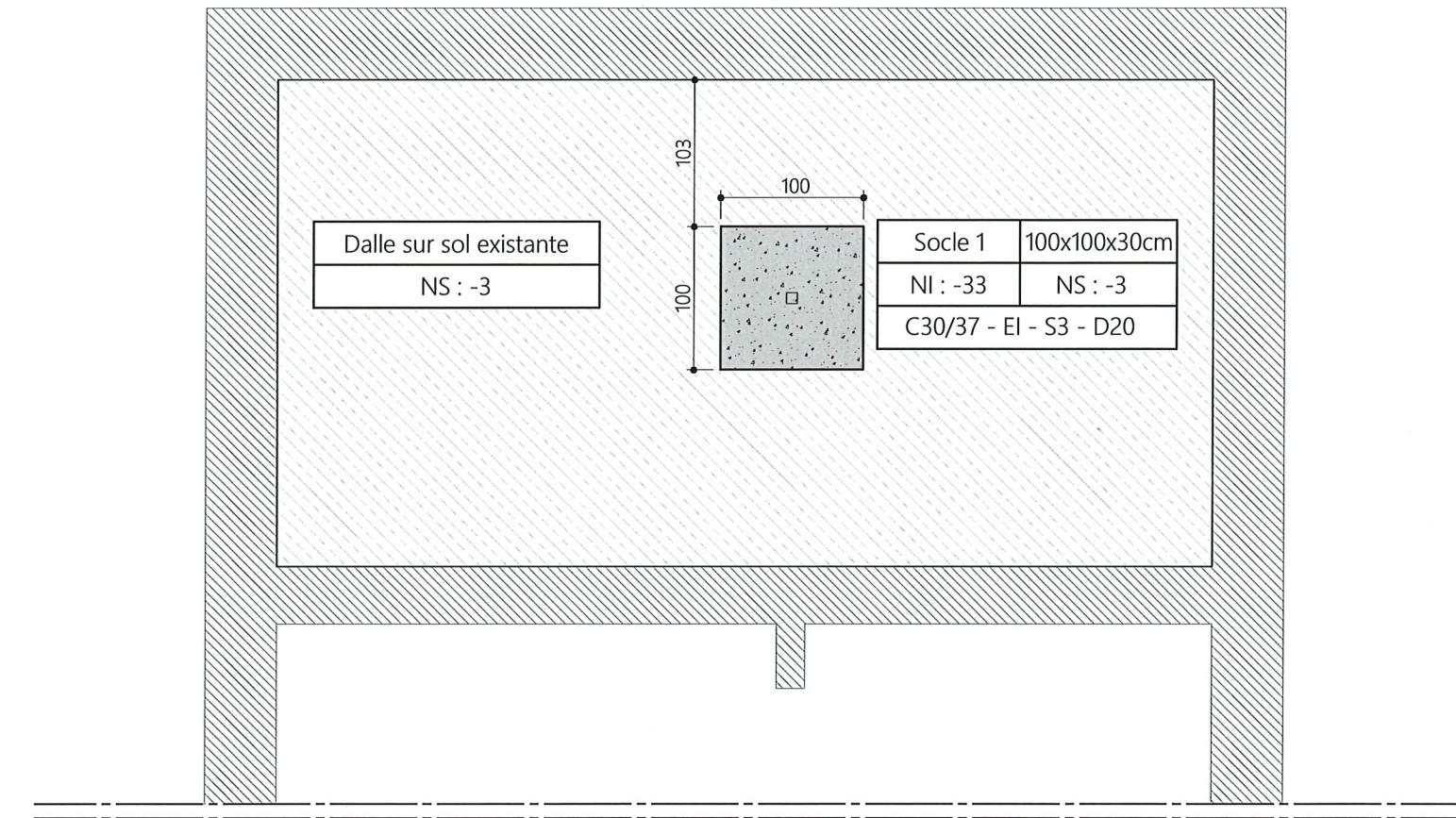
En cas de pluie ou de grêle, l'entrepreneur prendra toutes les précautions pour éviter le délavage du béton. Le béton sera maintenu humide jusqu'au décoffrage. Par temps chaud ou sec, par temps venteux, par temps froid ou par temps pluvieux, l'entrepreneur pourra faire usage de produits de surface conformes aux prescriptions techniques PTV-501. Si nécessaire, un film imperméable sera posé et maintenu sur la dalle juste après son coulage et retiré au décoffrage.

Recouvrement des TS = 2 mailles complètes

Recouvrement des barres = 60 x Ø

FONDATIONS

Ech : 1/50



LE REVÊTEMENT DE SOL EXISTANT (CARRELAGE + COLLE) A ÉTÉ ESTIMÉ À 2CM.
RÉSERVATION DE 1CM PRÉVUE POUR LA MISE EN PLACE DE LA PLATINE EN PIED.

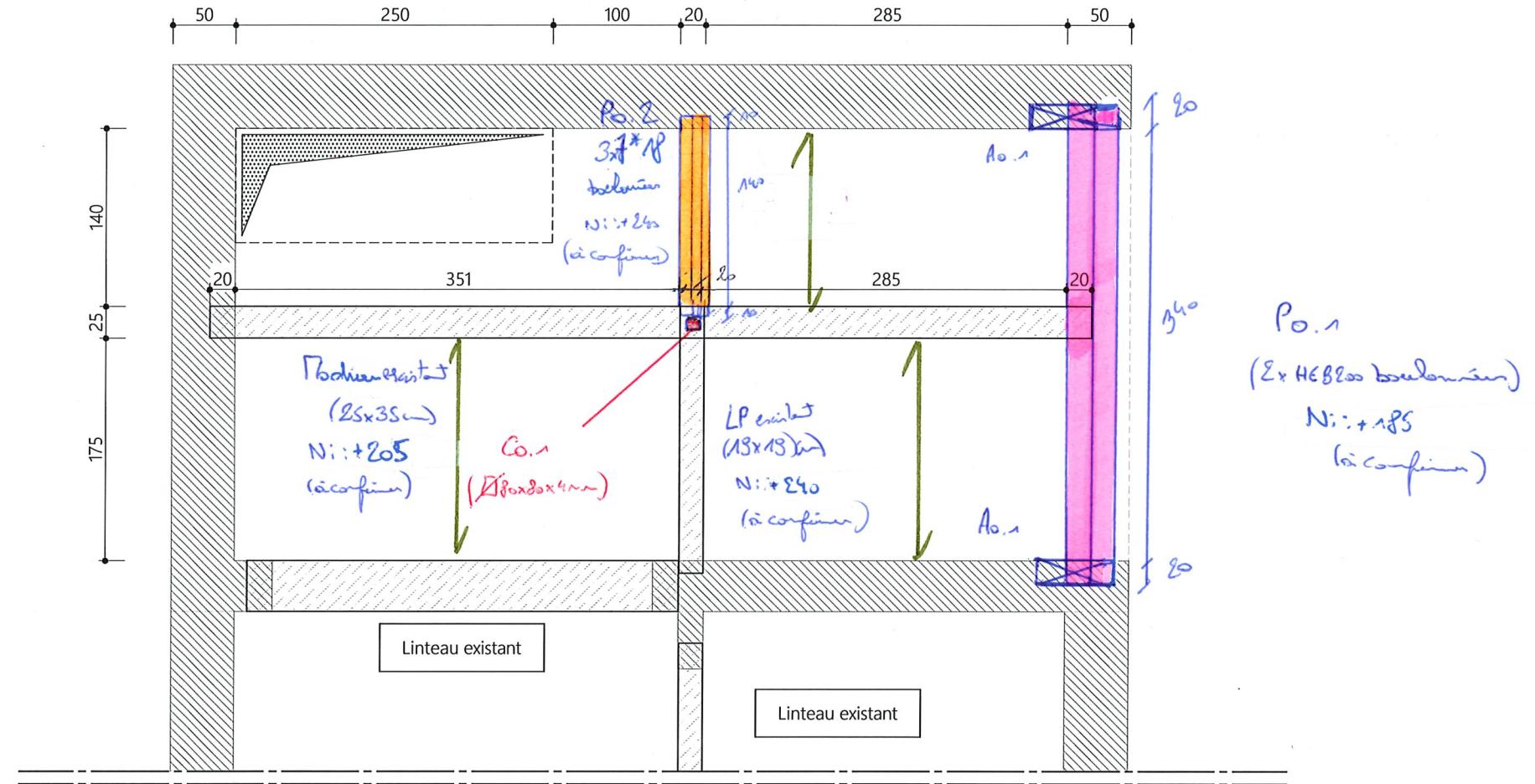
LES DIMENSIONS REPRISES SUR LE PRÉSENT PLAN SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF ET
DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES IN SITU PAR L'ENTREPRENEUR.

LES MASSIFS DE FONDATION EXISTANTS DEVONT ÊTRE ARRASÉS JUSQUE MINIMUM 50CM
SOUS LE NIVEAU INFÉRIEUR DU RADIER. AFIN D'ÉVITER LA PRÉSENCE D'UN POINT DUR SOUS
LA NOUVELLE FONDATION, CES 50CM DEVONT ÊTRE REMBLAYÉS EN SABLE STABILISÉ
(150KG DE CIMENT PAR M³).

COUVRANT RDC

Ech : 1/50

 Gilage bien existant
Ni : + 240
(à confirmer)



LES DIMENSIONS REPRISES SUR LE PRÉSENT PLAN SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF ET DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES IN SITU PAR L'ENTREPRENEUR.

LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX EXISTANTS N'ÉTANT PAS SURCHARGÉS, ILS N'ONT PAS ÉTÉ VÉRIFIÉS ET ONT DONC ÉTÉ CONSIDÉRÉS COMME STABLES.

Surcharges considérées sur plancher étages du REZ+1

- Fixes = 50 kg/m²
 - Mobiles = 200 kg/m²
 - Cloisons type Metal Stud (\leq 100 kg/m) = 50 kg/m²

Listing assets

Ao.1 : 60x80x30 cm (2pcm)